

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur la demande approuvant, pour le bâtiment situé au 1500-1670, rue Notre-Dame Est, une dérogation permettant l'implantation d'un système automatisé dans le stationnement souterrain, et ce, en dérogation aux articles 617, 617.1, 620 et 627 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1227400004];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 11 octobre 2022, à 18 h 30, au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 24 septembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Fredy Alzate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*